

**CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

**AVIS N° 2019/38**

*adopté à l'unanimité des membres votants (13)*

le 14 juin 2019

**Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées du magasin Super U de Beaune-la-Rolande (Loiret) pour la capture et le relâcher de Moineaux domestiques présents dans le magasin.**

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la demande de dérogation présentée par le directeur du magasin Super U en date du 21 mai 2019 ;

Considérant les désagréments et risques sanitaires engendrés par la présence des oiseaux dans le magasin ;

Considérant que des mesures ont été prises pour limiter au maximum le retour d'oiseaux dans le magasin (mise en place de portes-rideaux et doubles portes automatiques) ;

Considérant que dans ces conditions, l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations de Moineau domestique (*passer domesticus*) dans son aire de répartition naturelle ;

**Le CSRPN émet un avis favorable sur la demande.**

Afin de limiter au mieux l'entrée des oiseaux, le CSRPN suggère par ailleurs de s'assurer de l'étanchéité de la base des toitures (par la pose de caches-moineaux le cas échéant) et des systèmes de ventilation et d'aération.

**Le Président du CSRPN,**



**Philippe MAUBERT**